

<b>Notification du Maroc à l'OMC 2026</b>	
1	<p><b>Maroc, <a href="#">G/SPS/MAR/116</a></b>            Cette notification concerne le projet de décret relatif à la qualité et à la sécurité sanitaire des bières et des boissons spiritueuses            Date: 09/01/2026 <a href="https://members.wto.org/crnattachments/2026/SPS/MAR/26_00167_00_f.pdf">https://members.wto.org/crnattachments/2026/SPS/MAR/26_00167_00_f.pdf</a></p>
2	<p><b>Maroc, <a href="#">G/SPS/MAR/117</a></b>            Cette notification concerne le projet de décret modifiant l'arrêté viziriel du 18 jourmada I 1357 (16 juillet 1938) tendant à faciliter la résorption des excédents de vin            Date: 20/01/2026 <a href="https://members.wto.org/crnattachments/2026/SPS/MAR/26_00380_00_f.pdf">https://members.wto.org/crnattachments/2026/SPS/MAR/26_00380_00_f.pdf</a></p>
3	<p><b>Maroc, <a href="#">G/SPS/MAR/115/add.1</a></b>            Cette notification concerne la levée d'interdiction d'importation des volailles et de leurs produits en provenance du Portugal            Date: 06/05/2026</p>
4	<p><b>Maroc, <a href="#">G/SPS/MAR/118</a></b>            Cette notification concerne l'importation au Maroc de volailles vivantes et des œufs à couvrir à partir de la France. Suite à l'apparition récente de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène en France chez la volaille domestique, j'ai l'honneur de vous informer que tous les lots de volailles vivantes et des œufs à couvrir (OAC) importés au Maroc en provenance de ce pays, doivent être soumis à leur arrivée à des prélèvements pour la recherche de l'influenza aviaire sur un échantillon de 30 sujets au moment du débarquement du lot importé et au 7ème jour à compter de la date du débarquement pour les volailles vivantes et à la sortie des couvoirs pour les œufs à couvrir            Date: 07/05/2026</p>